

**DOSSIER DE PRESSE**  
Press kit  
expediente de prensa  
Pressemateriale  
dossier de presse  
Presseinformation  
Pressespiegel  
shlypi kit  
basin kiti  
Aperte equipamento  
Aperte equipamento  
HATICHETE KIT  
basin kiti  
schjenale di stampa  
プレスキット  
Pressespiegel  
shlypi kit  
expediente de prensa  
PRESSEINFORMASJON  
Press kit  
DOSSIER DE PRESSE  
Ipecc kum  
Pressemateriale

20 janvier 2014

**L'Université de Strasbourg signe sa  
première convention clause sociale  
« Jeunes décrochés et politique d'achats »  
Une clause pour la lutte contre le décrochage scolaire**

**Contact presse**

**Service de la communication**

Gaëlle Talbot  
Tél. : +33 (0)3 68 85 14 36  
Fax : +33 (0)3 68 85 11 38  
gaelle.talbot@unistra.fr  
[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)



**20 janvier 2014**

## **Sommaire**

Communiqué de presse .....	P. 3
Clauses sociales : un outil de lutte contre le décrochage scolaire.....	P. 4
Ils parlent de la clause sociale .....	P. 6
A propos de .....	P. 8
- Université de Strasbourg	
- Lycée Geiler	
- Secu Event	
Annexe .....	P. 10
- Schéma de présentation du dispositif « Jeunes décrochés et politique achat ».	

20 janvier 2014

## Communiqué de presse

### **Clause sociale : l'Université de Strasbourg s'implique dans la lutte contre le décrochage scolaire.**

Le 20 janvier à 11h30, l'Université de Strasbourg signera sa première convention incluant une clause sociale dans le cadre d'un marché public de surveillance, sécurité et télésurveillance en présence d'Alain Beretz, président de l'Université de Strasbourg et Jacques-Georges Gougeon, recteur de l'Académie de Strasbourg, chancelier des universités d'Alsace.

L'Université de Strasbourg s'implique dans la lutte contre le décrochage scolaire en mettant en œuvre une clause sociale d'insertion dans un marché public relatif à la sécurité. Cette action est réalisée en partenariat avec la Mission de lutte contre le décrochage scolaire de l'Académie de Strasbourg, le Lycée Geiler de Strasbourg, et Sécu Events, société spécialisée dans le gardiennage.

Cette première dans l'enseignement supérieur sur le territoire alsacien permettra à un jeune en situation de décrochage scolaire de découvrir le monde du travail et d'élaborer un projet professionnel sous forme d'un parcours dans une ou plusieurs entreprises.

Ce nouveau dispositif fait partie d'une expérimentation dénommée « Jeunes décrochés et politique d'achats » primée en juillet 2013 au titre de l'action administrative innovante. Mis en place en novembre 2012 par la Direction générale de l'enseignement scolaire et la Mission des achats, il offre des solutions concrètes à des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme. La politique d'achats des acheteurs de l'éducation nationale est désormais identifiée comme un puissant levier pour trouver des parcours en entreprises aux jeunes décrocheurs.

La clause sociale « Jeunes décrochés et politique d'achats » s'intègre maintenant dans les solutions de lutte contre le décrochage scolaire retenues dans le cadre du nouveau réseau formation qualification emploi (Foquale<sup>1</sup>).

---

<sup>1</sup> Dans chaque district, le réseau Foquale, placé sous la responsabilité d'un chef d'établissement et du directeur de CIO, avec l'appui de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire, met en œuvre des dispositifs innovants pour proposer des solutions adaptées sous la forme d'un contrat passé avec l'élève.



20 janvier 2014

## Clause sociale : un outil de lutte contre le décrochage scolaire

### Un objectif d'insertion

L'objectif de la clause sociale « Jeunes décrochés et politique d'achats » est de promouvoir la diversité, et de combattre l'exclusion par la réalisation d'une action d'insertion ou la participation à la formation de publics rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

### Des acteurs institutionnels et économiques au service de l'insertion

La mise en œuvre de la clause sociale « Jeunes décrochés et politique achats » mobilise quatre catégories d'acteurs institutionnels et économiques :

- Le ministère chargé de l'éducation nationale par l'intermédiaire de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), et la Mission des achats : propose aux entreprises lauréates de marchés publics de participer à une action de remobilisation et de formation destinées à permettre la reprise de scolarité et/ ou l'accès à l'emploi de jeunes en situation de décrochage scolaire.
- La Mission de lutte contre le décrochage scolaire de l'Académie de Strasbourg (anciennement Mission générale d'insertion) : chargée d'accueillir les élèves décrocheurs de plus de 16 ans, d'analyser avec eux leur situation et de dégager des pistes de remédiation afin de valoriser leurs compétences.
- Une entreprise ayant remporté un appel d'offre qui, en application de l'article 14 du code des marchés publics proposera :
  - ✓ Une action permettant l'insertion de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières, ou
  - ✓ Une action de formation ou participant à la formation de ces publics en difficulté.
- Le bénéficiaire de la clause sociale : un jeune en situation de décrochage scolaire, âgé entre 16 et 25 ans, qui a quitté le système de formation initiale sans avoir atteint le niveau de qualification minimum requis par la loi (Baccalauréat général ou technologique, Cap ou baccalauréat professionnel)

Dans l'Académie de Strasbourg, le taux de décrocheurs<sup>2</sup> en 2012 était de 6,8% (8,4% au niveau national).

### Une solution contre le décrochage en 3 étapes

Le jeune bénéficiaire de la clause sociale est sélectionné par la mission de lutte contre le décrochage (MLDS). Cette dernière vérifie sa motivation et son souhait de travailler dans le secteur d'activité de l'entreprise ciblée. Cette

---

<sup>2</sup> Ce taux représente le rapport entre le nombre d'élèves de plus de 16 ans sans diplôme ne poursuivant aucune formation et le nombre total d'élèves de plus de 16 ans scolarisés en collège et en lycée.



**20 janvier 2014**

analyse est suivie par la transmission à l'entreprise du profil du jeune, de sa lettre de motivation et de son curriculum vitae.

Pendant toute la période en entreprise, le jeune, qui n'avait plus de statut scolaire, bénéficie à nouveau de ce statut. Cette période en entreprise, d'une durée de 6 mois (900 heures), permettra au jeune de se remobiliser, et d'acquérir une expérience significative en entreprise afin qu'il puisse de construire un projet professionnel. Elle est composée de trois phases :

1. Une phase de découverte du monde de l'entreprise (1 mois soit 150 heures) ;
2. Une phase de définition d'un projet professionnel (2 mois soit 300 heures) ;
3. Une phase de confirmation du projet (3 mois soit 450 heures).

Chaque phase nécessite la conclusion d'une convention tripartite entre l'entreprise, le jeune et son établissement scolaire de rattachement. De plus, la mise en œuvre de la clause sociale implique pour l'entreprise de recevoir le jeune bénéficiaire dans ses locaux en immersion compétè. Les tâches qui lui sont proposées pourront être administratives ou techniques, mais obligatoirement en lien avec l'objet du marché.

Un tuteur pédagogique unique est désigné par la MLDS, et chaque entreprise désigne un référent. Le jeune est tenu de rédiger un journal de stage. A la fin de chaque phase en entreprise, un bilan croisé doit être réalisé dans les locaux de l'entreprise, en présence des parties (le jeune et son tuteur pédagogique, le pouvoir adjudicateur représenté par l'équipe achats, et l'entreprise titulaire du marché).

A l'issue du parcours du jeune, une réunion de fin de parcours est organisée avec l'entreprise, le ministère et les autres entreprises partenaires sollicitées. Elle a pour objet d'explorer toutes les solutions d'avenir pérennes pour le jeune, en fonction de son projet professionnel, désormais établi, et de ses souhaits.



20 janvier 2014

## Ils parlent de la clause sociale

### **Jean-Xavier Lichtlé, acheteur public, chef de projet pour les achats responsables, ministère de l'éducation nationale**

« Pour les acheteurs et les prescripteurs, cette clause sociale permet de répondre à l'obligation de prise en compte du développement durable, dans sa composante sociale. La clause n'a pas d'effet discriminatoire, le ministère laissant le choix aux entreprises qui peuvent opter pour la clause sociale classique (clause d'insertion). Ainsi, ce dispositif est complémentaire d'autres dispositifs existants. »

### **Salvatore Russo, coordonnateur académique mission de lutte contre le décrochage scolaire (Académie de Strasbourg)**

« La nouvelle disposition qui ouvre l'outil des clauses sociales au public des jeunes décrocheurs a été instituée par la circulaire n° 2013-035 (BO du 4 avril 2013), vient enrichir les propositions de parcours vers la qualification que l'on peut faire aux jeunes repérés par les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs. La MLDS dans les réseaux Foquale de l'EN participe pleinement à l'effort commun pour leur repérage, elle accueille avec intérêt cette disposition qui représentera une solution alternative à certaines des situations rencontrées par les jeunes et se félicite d'une telle coopération avec les entreprises. »

### **Serge Benhamou, directeur Secu Event**

« Les raisons pour lesquelles nous engageons sont les suivantes :

- l'opportunité de sortir un jeune en décrochage scolaire ;
- présenter notre métier souvent mal compris par les jeunes ;
- pourquoi ne pas faire découvrir une vocation ou une passion ;
- et surtout, donner une réelle envie de travail au travers nos expériences professionnelles.

Au final pourquoi pas leur faire suivre une formation suivie d'un diplôme et leur permettre d'intégrer rapidement une entreprise s'ils ont une réelle motivation  
A titre d'information, sur 6 stagiaires ayant effectués des périodes de 3 à 5 semaines de stage, 3 d'entre eux ont obtenu un contrat de travail à durée indéterminée ainsi qu'une personne handicapé de 46 ans sans emploi durant 3 ans. »

### **Catherine Spitz, proviseure, directrice du CFA présidente du Greta Strasbourg Europe**

« Une proposition de faire bénéficier un jeune d'un parcours d'insertion nous a été faite par la MLDS (Monsieur Russo) car ce dispositif peut concerner un élève de MOREA.

Un élève inscrit en MOREA doit obligatoirement effectuer un stage en entreprise, d'autant plus lorsqu'il s'agit de la préparation d'un bac professionnel. En effet, l'élève doit être évalué sur les compétences professionnelles développées en entreprise pour présenter son bac pro et l'obtenir.

Nous avons proposé à l'un de nos élèves, n'ayant pas encore trouvé d'entreprise d'accueil, de bénéficier de cette proposition. Il a répondu favorablement à l'offre car elle lui permet d'explorer un nouveau champ professionnel, sans doute davantage porteur d'emploi que la comptabilité avec un diplôme de niveau IV.



20 janvier 2014

David a suivi sa scolarité à Saverne. Il est arrivé au lycée Jean Geiler pour le MOREA en novembre dernier. Son déplacement plusieurs fois par semaine pour venir suivre quelques heures de cours sur Strasbourg montre sa maturité, sa motivation et sa mobilité.

Nous avons l'habitude de travailler en partenariat et en réseau. Nous élaborons toutes sortes de conventions. Ce dispositif « clauses sociales » méconnu car récent nous intéresse aussi bien pour notre élevé que pour l'image de notre établissement toujours prêt à nous adapter, à innover et à collaborer au bénéfice de publics fragiles.

Finalement, il était naturel que nous répondions positivement à cette offre. »

**David Berell, bénéficiaire de la clause sociale**

« Le stage en sécurité me permet d'avoir un aperçu du métier qui m'aidera beaucoup car je pense que ce métier pourrait m'intéresser. Mon cousin travaille dans ce milieu. Pour moi c'est un métier qui demande une performance physique, le sens de l'observation et d'être capable de sécuriser et protéger les personnes en difficulté. Je suis de nature calme et j'ai tendance à apaiser les gens en cas de conflits. Je veux apprendre les bases de ce métier pour devenir professionnel. »

20 janvier 2014

## A propos de

### Université de Strasbourg

Européenne par nature et de configuration internationale, l'Université de Strasbourg est née le 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la fusion de trois universités (Louis Pasteur, Marc Bloch et Robert Schuman). Créée dans la continuité d'une tradition ancestrale, elle s'emploie à cultiver la transversalité afin que ces croisements produisent de nouvelles pistes de recherche et des enseignements répondant aux besoins de la société. La dimension internationale est une caractéristique fondamentale de l'Université de Strasbourg ; forte d'équipes de chercheurs mondialement réputées pour leur excellence et leur efficacité, elle s'impose parmi les premières universités européennes en matière de recherche. Chacun des principaux domaines de formation de l'Université de Strasbourg repose sur des instituts de recherche, qui représentent le moteur de l'institution avec plus de 5 000 enseignants et employés. Solidement ancrée dans le paysage européen de l'éducation supérieure, l'Université de Strasbourg, accueille 44 000 étudiants.

### Mission de lutte contre le décrochage scolaire de l'Académie de Strasbourg

Les coordonnateurs de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) sont chargés d'accueillir les élèves décrocheurs de plus de 16 ans, d'analyser avec eux leur situation et de dégager des pistes de remédiation afin de valoriser leurs compétences.

Des actions de formation sont alors mises en place dans des établissements scolaires. Ces actions poursuivent trois types d'objectifs :

- Offrir une période de transition d'une durée variable selon les solutions à envisager pour permettre au jeune de rebondir ;
- Définir une orientation professionnelle en alternant des périodes de préparation active de l'orientation et des périodes de découverte des réalités professionnelles ;
- Compléter un parcours de formation par une consolidation des connaissances ou par une aide à la re-préparation des épreuves d'examen.

La MLDS travaille maintenant en étroite collaboration avec le responsable du réseau FOQUALE (Formation Qualification Emploi) qui a en charge la mise en œuvre d'un projet collectif de la mission de lutte contre le décrochage.

### Lycée professionnel &CFA Jean Geiler – Strasbourg

Le lycée professionnel & CFA Jean Geiler est dirigé par la proviseure Catherine Spitz. Il est composé d'un lycée professionnel des métiers de services, et d'un centre de formation d'apprentis. Il se situe sur deux sites géographiques : rue des Bateliers et rue Baldung-Grien à Strasbourg.

Le lycée accueille 424 élèves de classes socioprofessionnelles majoritairement défavorisées. Agés de 14 à 24 ans, ils proviennent de collèges, de lycées professionnelles ou de dispositifs MLDS.



**20 janvier 2014**

Le Centre de formation des apprentis, quant à lui, accueille 385 apprentis répartis entre des CAP, des brevets professionnels et des brevets de maîtrise en fleuristerie, coiffure, vente de produits alimentaires ou artisanat.

L'établissement s'implique aussi dans la formation des adultes dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou d'actions de formation continue.

**Sécu Event** est une société spécialisée dans le gardiennage, la surveillance et la sécurité des biens et des personnes. Créée en février 2008, Sécu Event est dirigée par Serge Benhamou. Elle emploie 46 salariés et jusqu'à 180 collaborateurs pour répondre aux prestations événementiels. Elle obtient en octobre 2010 la certification QualitéSécurité délivrée par l'organisme de certification indépendant AFAQ AFNOR.



**20 janvier 2014**

## **Annexe**

Schéma de présentation du dispositif “Jeunes décrochés et politique d’achats”